

Mme Catherine ALIQUOT
Présidente de l'Association
« Pour St Pierre du Perray »
9 avenue Manuréva
91280 St Pierre du Perray

St Pierre du Perray le 30 juin 2007
à l'attention de :
M. le Préfet de l'Essonne
Préfecture de l'Essonne
Bd de France
91000 Evry

Envoi RAR

**Objet : Déclaration d'Utilité publique du Trambus Lieusaint / Corbeil.
Passage sur Saint Pierre du Perray.**

M. le Préfet,

Le projet de Trambus en site propre qui relie la gare de Lieusaint à la gare de Corbeil, a fait l'objet d'une enquête publique du 30 janvier 2007 au 02 mars 2007.

Au niveau de St Pierre du Perray, le tracé proposé dans l'enquête publique par le STIF entraîne pour les habitants de St Pierre du Perray et notamment ceux du quartier Greenparc, **des nuisances très importantes** par son passage avenue de la Tour Maury.

C'est pourquoi, après étude du dossier, l'Association « Pour St Pierre du Perray », que je représente, est intervenue dans le registre d'enquête et auprès des membres de la Commission d'enquête que nous avons rencontrés lors de plusieurs permanences, en présence d'habitants de Greenparc (voir notre courrier au Commissaire Enquêteur en date du 27 février 2007).

L'objet de notre Association est la défense de St Pierre du Perray, des intérêts collectifs de ses habitants, commerçants, entreprises et la préservation de son environnement, et c'est à ce titre que nous nous tournons vers vous aujourd'hui.

1°) Projet défini dans le dossier d'enquête publique (voir tracé du trambus du dossier d'enquête publique en pièce jointe).

Dans le projet, tel que défini dans le dossier d'enquête publique, le trambus arrive au rond-point du Fresnes, puis longe l'avenue de la Tour Maury, à la place d'une butte paysagère, entraînant les conséquences suivantes :

- **au niveau du rond point du Fresnes**, le passage du trambus augmenterait considérablement **le danger pour les enfants** de Greenparc qui voudront se rendre à leur nouvelle école « Les 4 saisons » qui doit être mise en service à la rentrée prochaine (à terme

16 classes primaires + maternelles). En effet les enfants auraient à traverser les 12 m d'emprise du trambus qui viendraient se rajouter à la largeur de la route actuelle, soit un total de **19 à 20 m de large**.

- **au niveau de l'avenue de la Tour Maury**, le passage du trambus entraînerait :

- **la suppression d'une butte paysagère** qui longe l'avenue de la Tour Maury. Cette butte assure actuellement un rôle de protection phonique pour les habitants et les joueurs de golf, et protège la route des balles du golf. Elle assure également un rôle esthétique, tant pour les habitants des rues de la Tourlourette et du Grand Maury qui y font face, que pour les personnes qui empruntent l'avenue de la Tour Maury à pied, en vélo ou en voiture.

Cette butte paysagère confère aujourd'hui un écrin de verdure à la **Tour Maury**, un des rares vestiges de notre commune à préserver (voir en pièce jointe le courrier que nous avons adressé au SDAP). Le projet de l'Enquête publique prévoit la destruction de cette butte et son remplacement par un filet haut de 8 m environ qui aurait pour rôle de protéger la route des balles du golf, en lieu et place de la butte de verdure. L'environnement s'en trouverait dégradé. De plus, il est prévu qu'à terme le trambus devienne un trolley-bus (c'est-à-dire un bus sur pneus comportant deux caténaires, soit 4 câbles aériens, deux pour le trajet aller et deux pour le retour), soit une dégradation de l'un des sites les plus agréables de notre commune.

- **l'expropriation de deux maisons** construites depuis une dizaine d'années seulement...au niveau du rond-point près du bois des prés hauts. Les propriétaires de ces maisons sont consternés, n'ayant jamais envisagé une chose pareille pour une maison achetée depuis si peu de temps.
- **un risque de faillite pour le Golf de Greenparc**, risque exprimé par le Directeur du Golf dans le dossier d'Enquête publique ; le Directeur du golf indique que son golf risque de perdre son homologation, car certains greens se trouveraient réduits. Le dossier d'enquête publique prévoit l'expropriation de 8450 m² de golf. De plus, il est très inquiet pour la période des travaux, et ne sait pas jusqu'où pourraient aller ses pertes dans un environnement golfique aussi concurrentiel que le notre (autres golfs sur St Pierre du Perray, St Germain les Corbeil, Etiolles, ...).

Le golf s'étendant de part et d'autre de l'avenue de la Tour Maury, les golfeurs, si le trambus passait par là, auraient à traverser eux aussi une voie de 19 m environ, pour passer d'une partie à l'autre du golf (12 m de trambus + 7 m de l'avenue actuelle).

Les greens côté rue de la Tour Maury seraient bordés par le filet au lieu de la butte paysagère actuelle. Les arbres centenaires situés près du rond point des prés hauts devraient être abattus.

Autant d'éléments qui concourent à faire fuir une clientèle en quête d'un environnement de qualité.

La faillite du golf remettrait en question, pour tous les habitants de Greenparc, le cadre de vie qu'ils ont choisi et qu'ils ont payé.

2°) Tracé alternatif déposé auprès du Commissaire Enquêteur

Dans le cadre de l'Enquête publique, nous avons exprimé notre désapprobation du tracé proposé par le STIF et nous avons déposé auprès du Commissaire Enquêteur un tracé alternatif qui évite le passage par l'avenue de la Tour Maury et tous les désagréments qui en découlent. Il évite en outre la traversée par les enfants de Greenparc se rendant à leur nouvelle école des 19 m de voies au niveau du rond-point du Fresnes (voir en pièce jointe notre tracé alternatif)

Le Commissaire Enquêteur, l'ayant jugé recevable, a demandé au STIF qu'il soit étudié.

Le STIF a réalisé cette étude ; il en ressort que ce tracé est réalisable, mais il présenterait un surcoût de 5 Millions d'euros, soit **3% du coût global** estimé pour l'ensemble, et un temps de trajet supérieur de **2,5 minutes**.

Une pétition réalisée auprès des habitants adultes de Greenparc a recueilli 650 signatures, contre le tracé proposé dans l'enquête publique et favorable au tracé alternatif passant côté Novotel que nous avons élaboré.

Cela présente le mérite de mesurer à quel point les habitants de Greenparc ne veulent pas du tracé proposé dans l'enquête publique.

La tranquillité des habitants de St Pierre du Perray vaut peut être la peine d'y consacrer 2,5 minutes et 3% de budget supplémentaire.

3°) Améliorations proposées par l'EPA (représentant le STIF)

Pour chercher à répondre aux multiples critiques formulées par les habitants de Greenparc, le golf, et notre Association, l'EPA (qui est maître d'ouvrage délégué du STIF) a présenté par l'intervention de son Directeur M.Hinard, le 19 juin 2007, devant quelques habitants de Greenparc invités par le Maire, un certain nombre d'aménagements pour réduire les nuisances du passage par l'avenue de la Tour Maury, sans rien changer au tracé initial.

Il s'agirait de ne pas totalement supprimer la butte paysagère de la rue de la Tour Maury ; seule la moitié côté rue serait retirée pour permettre le passage du trambus, et un mur en pierres sèches serait édifié pour améliorer l'aspect visuel. Les détails concernant ce mur ne seraient pas encore connus et seraient au stade de l'étude.

Du côté du point d'eau, un mur végétal serait mis en place ; le point d'eau serait modifié afin de contenir la même quantité d'eau. Ce point serait également à l'état de projet.

Deux tunnels seraient bâtis près du rond-point des prés hauts pour permettre aux golfeurs de passer d'un côté à l'autre du golf. Il faut tout de même savoir que les nappes phréatiques sont très proches et que nous sommes sur un secteur inondable. Cette amélioration serait-elle vraiment réalisable ?

Ces propositions, bien qu'allant dans le sens d'une amélioration, ne répondent pas aux attentes des habitants. C'est ce qui est ressorti de la réunion du 19 juin 2007.

En effet, seul l'aspect visuel est amélioré par rapport au projet initial.

Les expropriations, dans cette configuration, restent d'actualité. Le risque de **faillite du golf** du fait du trambus n'est pas écarté. **Les enfants** ont toujours 19 m à traverser au rond point du Fresnes.

Au cours de la réunion du 19 juin 2007, tout le monde a pris conscience que les améliorations proposées ne solutionnent que trop peu les nuisances d'un trambus qui passerait avenue de la Tour Maury.

Vous allez prochainement avoir à vous prononcer sur la DUP concernant ce projet de trambus en site propre.

Si nous sommes conscients qu'il est bon de prévoir des transports en commun en site propre dans nos zones amenées à se développer, nous pensons qu'il n'y a pas d'urgence, et que dans la mesure où il existe une solution alternative moins préjudiciable aux riverains et à l'environnement, il conviendrait de prendre un peu de recul et de réfléchir à un bon projet.

C'est pourquoi, nous souhaiterions que vous rejetiez l'actuelle DUP. Un autre projet pourrait être mis en route dans la foulée, répondant mieux aux attentes des habitants.

Afin de pouvoir vous apporter de plus complètes explications, je sollicite de votre part une audience, accompagnée de trois ou quatre habitants de Greenparc. Je me tiens à votre disposition pour cette rencontre.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma plus haute considération.

- PJ :
- courrier au Commissaire Enquêteur du 27 février 2007
 - tracé du trambus du dossier d'enquête publique
 - courrier au SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) du 12 juin 2007
 - tracé alternatif, passant côté Novotel, déposé auprès du Commissaire Enquêteur dans le cadre de l'Enquête Publique.